



Mise en ligne d'un jugement au prud homme

Par **gilles83700**, le **28/04/2010** à **18:48**

Bonjour,

Ma question est la suivante

Un jugement du conseil des prud'hommes peut il êtres mis en ligne sur un site Internet ?

Si oui

J'envisage d'ouvrir un site Internet ou tous les représentants des PME pourront publier les jugements qu'ils ont eus aux prud'hommes.

Créer dans une base de donnée pour une recherche rapide des demandeurs et des défendeurs.

Un tel dispositif va certainement suscité des vives oppositions.

Puisque qu'un employeur pourra consulter en quelque minute le passé juridique d'un candidat.

Merci pour vos conseils et sujétions